Le port du foulard à l'école

Situation juridique en France

1905

Depuis que la séparation de l'Église et de l'État a été établie par la loi en 1905, **la laïcité est le principe directeur en France**, même dans les écoles. Selon cette loi, il est interdit aux enseignantes des écoles et universités publiques d'afficher ouvertement leur religion. Toutefois, il n'a pas encore été précisé dans quelle mesure il est interdit aux enseignantes de pratiquer leur religion et si cette loi s'applique également aux élèves et étudiantes.

2004

Après un conflit sur le foulard qui a duré des années, une loi a finalement été adoptée le 10 février 2004 interdisant aux enseignantes ainsi qu'aux élèves et étudiantes de porter des signes religieux graves tels que la kippa, le voile (foulard) et l'habit. Conformément aux principes d'égalité et de laïcité, cette loi s'applique aussi aux membres d'autres religions.

Les critiques pensent que la décision constitue une grande restriction de la liberté de religion des personnes.

Les partisans, quant à eux, mettent l'accent sur les valeurs républicaines déjà décrites.

En résumé, la laïcité est aujourd'hui largement acceptée par la population française.

Situation juridique en Allemagne

Point de départ: le cas de la professeure Fereshta Ludin et la réglementation sur le foulard.

Fereshta Ludin, une professeure musulmane, a postulé pour un emploi de professeur stagiaire dans le Baden-Württemberg, mais a été rejetée par l'autorité de l'enseignement supérieur de Stuttgart en raison de manque de qualifications personnelles. Le raisonnement derrière cette décision était que Fereshta Ludin n'a pas accepté d'enlever son foulard pendant la classe. En conséquence, une bataille juridique a éclaté à travers trois instances, jusqu'à la Cour constitutionnelle fédérale. **Son inculpation a été...**

Tribunal administratif de Stuttgart - **rejetée**

Cour administrative du Baden-Württemberg - **rejetée**

Cour administrative fédérale - **rejetée**

Cour constitutionnelle fédérale - **acceptée**

Jugement

Dans cette affaire, le tribunal a donné raison au plaignant sur la base du fait que les décisions des autorités compétentes du Baden-Württemberg avaient violé les droits fondamentaux de Fereshta Ludin. Après tout, l'accès à une fonction publique lui a été refusé sur la base de sa pratique religieuse, sans la base juridique nécessaire pour cela.

Mais...

...il serait ouvert aux États fédéraux de créer à l'avenir une telle base légale avec laquelle les autorités auraient la possibilité de rejeter des personnes en raison de leurs pratiques religieuses dans les fonctions publiques.

Situation juridique en Iran

la situation

En 1937, sous la direction du premier ministre Reza Shah Pahlavi, le port du foulard a été initialement interdit. Son fils et successeur a toutefois fait lever à nouveau l'interdiction pour respecter la demande du clergé. Avec l'établissement de la république islamique en 1979, le port du voile est devenu une obligation générale.

Depuis lors, le port du foulard est obligatoire non seulement dans les institutions publiques, mais aussi dans la vie quotidienne. Elle ne peut être retirée que dans les salles privées.

La position des femmes en général

- Système basé sur **la charia**
- La société iranienne est strictement patriarcale - l'égalité des droits pour les femmes n'existe pas.
- La discrimination à l'égard des femmes est multiple
  - ne sont pas autorisées à exercer des professions différentes
  - sont désavantagées dans les affaires juridiques
  - sont détenus par des hommes - les femmes peuvent être battues et violées
  - il existe une obligation de port du voile ainsi que d'autres règles vestimentaires pour les femmes
  - il y a toujours de nouvelles lois discriminatoires

La violation des droits de l'homme!

Mais pourquoi le foulard?

- Tout d'abord, parce que deux passages du Coran le disent.

La sourate 33 verset 59 s'adresse à Mahomet :
"Ô Prophète, dis à tes femmes et à tes filles, ainsi qu'aux filles des croyants, d'abaisser une partie de leur couverture sur elles-mêmes. Cela a plus de chances de faire en sorte qu'elles soient reconnues (comme des femmes respectables) et qu'elles ne soient pas molestées."

Sourate 24 verset 31 :
"Et dis aux femmes croyantes : qu'elles baissent les yeux (sans échanger de regard pour ne pas susciter de passion), et qu'elles gardent leur chasteté, ne montrant pas ouvertement les ornements qu'elles portent, à moins qu'ils ne soient normalement visibles, et qu'elles tirent leurs châles sur leurs poitrines."

- Exigent en fait une forme de couverture pour arrêter la stimulation sexuelle
- Toutefois, le type de couverture n'est pas clair
  - Prévention de la stimulation sexuelle - Protection contre le harcèlement par les hommes et protection de leur dignité (Würde)
  - La coutume
  - Adhésion aux règles du Coran
  - Déplacement du point de vue des valeurs extérieures à des valeurs intérieures.
  - L'expression individuelle (le foulard comme accessoire)
  - La contrainte, alors qu'un autre verset du Coran dit que dans la religion, il n'y aura pas de contrainte.

Sourate 2, verset 256 :
"Pas de contrainte dans la foi!"

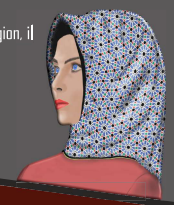

Pro-Foulard

L'interdiction du port du foulard a un effet discriminatoire

Liberté de religion
> Tout le monde doit pouvoir pratiquer sa religion librement

L'expression individuelle
> Le foulard comme accessoire

L'école est un lieu de diversité et d'intégration

Égalité des droits pour les différentes religions
> Par exemple, les symboles chrétiens devraient être aussi interdits dans la vie quotidienne de l'école.

"Et la circoncision (Beschneidung)? Des baptêmes (Taufen)? Perçage d'oreille (Ohrlöcher)? Interdire tout pour les enfants aussi? Bienvenue dans la république de la prohibition!"
>>Lamya Kaddor<<

Anti-Foulard

Contenu symbolique connoté négativement
> Traitement inégal des hommes et des femmes - conditions patriarcales
> Le fondamentalisme islamiste - par exemple, l'application des normes et valeurs islamiques ainsi que de la loi islamique.

L'influence des élèves dans leur foi

Désintégration

Protection des femmes
> l'interdiction du foulard pour les écolières pourrait contrecarrer les tendances à l'islamisation (par exemple, la contrainte par les membres de la famille).

Protection des structures de valeurs chrétiennes

"Un foulard sexualise les enfants!"
>>Serap Güler (CDU)<<

Les arguments que je soutiens.

À mon avis, tout le monde devrait avoir le droit de pratiquer sa religion librement. Ce droit à la liberté de religion ne s'arrête pas à l'entrée de l'école. Toutefois, je considère que de nombreuses normes et valeurs, telles que l'obligation de se voiler et son contenu symbolique connoté négativement, sont très dépassées. c'est pourquoi je tends vers une interdiction.